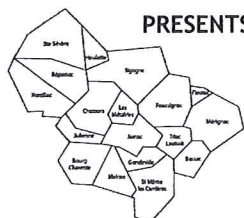


EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du conseil communautaire

Nombre de membres en exercice	37	L'an deux mille quinze, le deux mars à dix-huit heures quinze, se sont réunis en séance ordinaire, Espace de l'Orangerie au siège social de la communauté de communes de Jarnac, les membres du conseil communautaire, régulièrement convoqués, sous la présidence de Monsieur Annick-Franck MARTAUD, Président
présents	30	
qui ont pris part aux délibérations	30	
Date de la convocation	19 février 2015	



PRESENTS

DÉLÉGUÉS TITULAIRES : Mesdames Nicole ROY – Dominique DUQUERROY – Nicole DESCHAMPHAMLAERE – Catherine PARENT – Anne MARTRON – Françoise BOULOU – Martine TROCHUT – Annie CHAUVIN – Laurence GIRARD,
Messieurs Jérôme SOURISSEAU – Philippe MERLIERE – Patrick LAFARGE – Eric VERGER – Georges DEVIGE – Annick-Franck MARTAUD – François RABY – Philippe GESSE – Pierre DEMONT – Jérôme ROYER – Bernard PISSOT – Bruno LAURENÇON – Jean-Christophe COR – Bertrand LAURENT – Henri GILLOIS – Christian MEUNIER – Bernard MARCEAU – Jean-Philippe ROY – Jean-Pierre MEUNIER – Sébastien BRETAUD
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : Monsieur Bruno MELIER, suppléant de Mme Élisabeth Dumont
lesquels forment l'assemblée en exercice et peuvent délibérer

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

pouvoir de M. Bernard DUPONT à Mme Martine TROCHUT
pouvoir de Mme Sandra MARSAUD à M. Bernard MARCEAU

Excusés
représentés
2

EXCUSÉS

Mesdames Céline GANGLOFF – Malika PERRIER – Monsieur Christophe ROY

ABSENTS

Madame Andrée CHADOUTAUD – Monsieur Jean-Marc LACOMBE

SECRÉTAIRE DE SEANCE

Madame Martine TROCHUT

Les objets suivants sont mis en délibération :

ECONOMIE

Pôle commercial à Mérignac – délibération n°2223-83 du 23 juin 2014 rapportée

Exposé : Monsieur le président rappelle le courrier de Monsieur le Sous-préfet de Cognac du 15 mai 2014 demandant d'inscrire le projet "*réalisation d'un pôle commercial à Mérignac*" dans la compétence "action de développement économique d'intérêt communautaire"

Le conseil communautaire a délibéré le 23 juin 2014 sur cet objet et les conseils municipaux se sont prononcés favorablement sur la modification des statuts incluant le projet de Mérignac.

Monsieur le président fait part à l'assemblée

- ↓ du courrier de Monsieur le Sous-préfet de Cognac reçu le 5 janvier dernier
- précisant que le projet du pôle commercial à Mérignac est une modification de l'intérêt communautaire et non de la compétence
- disant que les services de l'Etat considèrent qu'il n'existe pas de carence de l'initiative privée sur la commune de Mérignac justifiant l'intervention de la communauté
- demandant le retrait de la délibération concernée
- ↓ de la note remise par Monsieur le Sous-préfet de Cognac du 20 février 2015
- ↓ des conclusions de l'entrevue avec Monsieur le Sous-préfet du 25 février dernier

Monsieur le président invite le conseil communautaire à délibérer sur cette question.

Après avoir délibéré et écouté les explications de Monsieur le président, le conseil communautaire, à l'unanimité

- décide de rapporter la délibération n°2223-83 du 23 juin 2014,
- demande à Monsieur le président de notifier cette décision au Maire de chacune des communes membres de la communauté de communes de Jarnac,
- donne tout pouvoir à Monsieur le président pour inscrire les écritures nécessaires à l'annulation de l'opération comptable correspondant à ce projet.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Cognac le 30/03/15
et publication ou notification
le 3 mars 2015

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Président
A-F MARTAUD

